

ARRÊTÉ DÉPARTEMENTAL BCE/ 2100/0040/76 du 1<sup>er</sup> décembre 1976 portant approbation de la décision olympique 003/76 du 3 mars 1976 relative à la protection des emblèmes olympiques du Comité national olympique zaïrois

**Art. 1<sup>er</sup>**

La décision olympique no003/76 du 3 mars 1976, en annexe, portant création et protection des emblèmes olympiques du Comité national olympique zaïrois est approuvé par le département des Sports.

**Art. 2**

Le directeur général du département des Sports est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sort ses effets à la date de sa signature.